

France-Meudon: Feasibility study
OJ S 29/2015 11/02/2015
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté agglomération Grand Paris Seine Ouest

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92196

Country: France

For the attention of: M. Alvarez Oscar

E-mail: oscar.alvarez@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296990

Fax: +33 146295510

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: CA GPSO

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92196

Contact person: Direction de la commande publique

Telephone: +33 146295500

Fax: +33 1146295510

Internet address: [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_H4a72Fd11T)

[PCSLID=CSL_2015_H4a72Fd11T](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_H4a72Fd11T)

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1.

Title attributed to the contract by the contracting authority

Étude de faisabilité et de programmation en vue des constructions des centres techniques pour les territoires Ouest et Nord de la communauté d'agglomération.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue d'apporter une aide à la décision aux services de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, par la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation destinée à construire deux centres techniques regroupant les services techniques communautaires et municipaux, l'un au nord et l'autre à l'ouest du territoire comprenant les villes suivantes:

— Ouest: Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette,

— Nord: Boulogne-Billancourt.

II.1.6. CPV code(s)

79314000 Feasibility study, 71241000 Feasibility study, advisory service, analysis, 72243000 Programming services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope**

Le marché est un marché de services.

Ce marché ne comprend de lots.

Il comporte une tranche ferme comprenant quatre phases techniques. Cette tranche ferme est traitée à prix forfaitaire.

— phase 1: premières orientations (État des lieux, diagnostics, validation des sites pressentis),

— phase 2: préprogramme théorique de surfaces utiles et dans œuvre,

— phase 3: élaboration des scénarii sur les terrains pressentis, estimation financière/approche du coût global (coût d'opération), phasage,

— phase 4: programme technique détaillé (intégrant au préalable le programme fonctionnel) en vue d'un concours de maîtrise d'oeuvre.

le marché comporte également deux tranches conditionnelles conformément à l'article 72 du code des marchés publics. Chacune des tranches porte sur l'assistance lors de la conception

des bâtiments. La tranche conditionnelle n° 1 porte sur les bâtiments du territoire Ouest et la tranche conditionnelle n° 2 porte sur les bâtiments du territoire Nord.

Le prix de chaque tranche conditionnelle est établi sur la base de l'application d'un taux de rémunération défini à l'acte d'engagement et au bordereau des prix au montant de chaque opération (études et travaux).

Les tranches conditionnelles pourront être affermies dans un délai de 24 mois maximum à compter de la notification du présent marché.

Aucune indemnité d'attente ou de dédit ne sera due en cas de non affermissement d'une ou des tranches conditionnelles.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Une garantie à première demande sera exigée en cas de versement d'une avance.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le budget de la communauté d'agglomération financera les dépenses afférentes au marché. La communauté d'agglomération ne percevra pas de subvention pour l'opération.

Le règlement, après constatation du service fait, est effectué par virement avec mandatement administratif dans le délai global de paiement en vigueur à compter de la présentation de la demande de paiement, conformément à l'article 98 du code des marchés publics. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et du sous-traitant de premier rang, au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme juridique choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement, la forme imposée après attribution sera le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement afin de satisfaire la bonne exécution du marché.

Conformément à l'article 51-VI du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1.8.2006), la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Cf. VI.3.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Cf. VI.3.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:
Cf. VI.3.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique. Weighting 70
2. Prix. Weighting 30

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

GPSOAM OCT

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3.

Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

19.3.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Retrait du DCE: Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement sur le site internet d'achat public soit en passant par le site <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou «www.achatpublic.com». Préalablement au téléchargement du DCE, il vous sera demandé si vous souhaitez vous identifier.

Conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées. Les dossiers peuvent également être retirés ou demandés gratuitement (par courrier, télécopie ou courriel) à la direction de la commande publique de la communauté d'agglomération grand-paris-seine-ouest, aux plages horaires suivantes: du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30-12:00/14:00-18:00.

Communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest

Direction de la commande publique,

9 route de Vaugirard — CS 90008 — 92197 Meudon Cedex

Téléphone: +33 146296978 / Télécopie: +33 146295510.

Le retrait du DCE peut avoir lieu jusqu'à la date et l'heure mentionnées au présent avis.

Justifications à produire quel que soit le format choisi pour l'offre (papier ou dématérialisé): le dossier remis par les candidats comprendra les pièces relatives à la candidature;

I. Lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ou de tout document libre sur papier à en-tête, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres. Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes:

— objet de la consultation,

— objet de la candidature:

Le candidat précise s'il se présente pour le marché global ou l'ensemble des lots ou certains lots de la procédure (indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence);

— présentation du candidat:

Le candidat précise s'il se présente seul (coordonnées du candidat) ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire (coordonnées de chaque membre du groupement); en cas de groupement, les membres du groupement désignent et habilitent le mandataire,

— conformément aux articles 43 et 44 de code des marchés publics, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur:

a) condamnation définitive:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne;

— ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;

b) lutte contre le travail illégal:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne;

— pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail;

c) obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés: pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

d) liquidation judiciaire: ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

e) redressement judiciaire: ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

f) situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

g) égalité professionnelle entre les femmes et les hommes:

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail,
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;

h) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts;

II. déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes:

- Identification du candidat ou du membre du groupement: coordonnées du siège social, coordonnées de l'unité ou établissement qui exécutera les prestations, forme juridique du candidat ou du membre du groupement, nom, prénom et qualité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou le membre du groupement,

- en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics et de l'arrêté du 28.8.2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs:

Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours de ces 3 dernières années.

La déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces 3 dernières années avec répartition du personnel par qualifications ou spécialisations.

Pour les prestations de travaux, fournitures ou services, la présentation d'une liste des principales prestations, objet du marché, effectuées au cours de ces 3 dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché;

Certificats de qualifications professionnelles éventuels ou équivalents. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations faisant l'objet du marché.

Pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même, s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de

l'opérateur économique.

conditions d'envoi ou de remise de l'offre:

— sur support papier,

— sur support électronique, via le site <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou «www.achatpublic.com». Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains document envoyés de façon dématérialisée) sont interdites. Un candidat qui le ferait serait éliminé.

Remise d'une offre papier: l'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes:

Communauté d'agglomération grand paris seine ouest

Direction de la commande publique

9 route de Vaugirard — CS 90008 — 92197 Meudon Cedex

Offre pour: «CA GPSO — étude de faisabilité et de programmation en vue des constructions des centres techniques pour les territoires Ouest et Nord de la Communauté d'agglomération». L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes: du lundi au vendredi de 8:30-12:00 / 14:00-18:00 (sauf jours fériés).

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées au présent avis ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Remise d'une offre dématérialisée: les offres dématérialisées seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la ville. Les offres peuvent être déposées en passant par <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou directement via <http://www.achatpublic.com>. Les pièces transmises par voie électronique sont chiffrées et doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité. Les formats de signature de référence acceptés sont pades, cades et xades. Le soumissionnaire souhaitant utiliser un autre outil de signature que celui proposé par la plateforme devra impérativement fournir le nom de l'outil utilisé ainsi que les modalités techniques permettant de vérifier la validité de la signature pour que sa candidature et/ou son offre puissent être considérées.

Attention: la signature d'un fichier «ZIP» ne vaut pas signature des fichiers contenus dans ledit fichier «ZIP».

En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Conformément à l'article 56 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28.8.2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats qui choisiront de communiquer leur offre par voie électronique pourront également déposer leur offre sur support physique électronique, à titre de copie de sauvegarde, sous pli cacheté comportant la mention suivante «copie de sauvegarde — «CA GPSO — CA GPSO — étude de faisabilité et de programmation en vue des constructions des centres techniques pour les territoires Ouest et Nord de la Communauté d'agglomération — nom du candidat — ne pas ouvrir». La copie de sauvegarde sera déposée à l'adresse suivante: CA grand paris seine ouest, 9 route de Vaugirard — CS 90008 — 92197 Meudon Cedex. La copie de sauvegarde devra impérativement parvenir à la communauté d'agglomération avant les date et heure limites indiquées au présent avis.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants:

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché,
- adéquation des capacités techniques à l'objet du marché,
- adéquation des capacités financières à l'objet du marché.

La Commission d'appel d'offres choisira l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères indiqués ci-dessous et pondérés comme suit:

1/ La valeur technique de l'offre, appréciée à l'aide du mémoire technique désigné ci-dessus

- 70 % de la note finale et sous décomposée comme suit:
- moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations 35 %,
- méthodologie de réalisation des prestations sur 35 %,
- analyse critique du détail de la mission sur 20 %,
- planning prévisionnel de réalisation des prestations de la tranche ferme sur 10 %;

2/ Le prix - 30 % de la note finale et sous décomposé comme suit:

- prix forfaitaire de la tranche ferme sur 65 %,
- prix médian des tranches conditionnelles sur 35 %.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui obtiendra la meilleure note après application des différents coefficients.

Les éventuelles demandes de précisions sur la teneur des offres seront envoyées par fax et /ou par la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com et/ou courrier Ar. La Communauté d'agglomération se réserve la possibilité de mener des auditions dans le strict respect des dispositions de l'article 59 du code des marchés publics. Dans le cas où des auditions seraient menées, tous les candidats ayant remis une offre régulière seront conviés. Un procès-verbal sera établi par la communauté d'agglomération et sera adressé à chaque candidat pour signature.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats et attestations visés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de huit jours, le marché ne lui sera pas attribué. Cette décision de non-attribution sera prononcée par le pouvoir adjudicateur. Ce dernier demandera alors au candidat dont l'offre aura été classée immédiatement après de produire ces certificats et attestations aux fins de lui attribuer le marché, pour autant que son offre ne soit pas inappropriée, irrégulière ou inacceptable. En tant que de besoin, cette procédure pourra être reproduite tant qu'il subsistera des offres acceptables.

Recours: les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de 2 mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative peut être également mise en œuvre sauf introduction d'un référé précontractuel préalable. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 6.2.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

VI.5. Date of dispatch of this notice

6.2.2015